

Demande de Pass Régional Solidari'TER



A remplir, à signer et à renvoyer sous enveloppe à l'adresse indiquée dans ce document (ou enveloppe T disponible en gare ou dans une agence pôle emploi sans oublier d'y joindre toutes les pièces justificatives (voir au dos).

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom _____ Nom marital _____

Prénom _____ Date de naissance _____

Résidence, bâtiment, escalier... : _____

N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél. _____ Tél. portable _____

e-mail _____ @ _____

Demande à bénéficier de la tarification Pass régional Solidari'TER au titre de :

- Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC
- Demandeur d'emploi non imposable ayant épuisé ses droits
- Primo demandeur d'emploi de moins de 25 ans
- Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré en dessous du SMIC
- Titulaire d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Titulaire d'un Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité (VCCSS)
- Titulaire de la Carte et du coupon IRIS délivrés par Transpole

A _____ le ____/____/____

Signature du client,
précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »

Conformément à l'article 27 de la loi du 06/01/1978, le présent document doit être dûment rempli et tout défaut de réponse entraînera un rejet de la demande. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, rectification des données vous concernant (art.34 de la loi « informatique et liberté »). Ces informations sont destinées à la SNCF qui pourra les utiliser pour vous informer. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient communiquées à des tiers (partenaires commerciaux, etc...), cochez la case ci-contre :

Pouvoir se déplacer pour un entretien, un rendez-vous professionnel, une démarche administrative et même ses loisirs... avec le Pass Régional Solidari'TER !

Avec le Pass régional Solidari'TER financé par le Conseil régional, bénéficiez de 75% de réduction* (minimum à payer 1,20 euros par trajet) sur l'achat de vos billets. Ce tarif est valable sur l'ensemble du réseau TER Nord - Pas de Calais.

Qui peut bénéficier du Pass Régional Solidari'TER ?

- Vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
- Demandeur d'emploi indemnisé pour un montant inférieur au SMIC.
 - Demandeur d'emploi ayant épuisé ses droits d'indemnisation et non imposable
 - Primo demandeur d'emploi de moins de 25 ans.
 - Stagiaire de la formation professionnelle dont la rémunération est inférieure au SMIC.
 - Titulaire de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
 - Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
 - Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
 - Titulaire d'un Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité. (VCCSS)
 - ou
 - Titulaire de la Carte Iris délivrée par Transpole.

Combien de temps est-il valable ?

- **La validité du Pass est de 6 mois.** Un mois avant son expiration, pensez à faire une nouvelle demande si vous répondez toujours aux conditions.
- **La validité d'un billet est de 2 mois.** N'oubliez pas de le composer avant chaque montée dans un TER, c'est obligatoire. Carte et billet en cours de validité sont à présenter en même temps lors du contrôle.



Comment faire pour obtenir un Pass Régional Solidari'TER ?

Vous répondez aux conditions reprises dans ce document ?

Vous n'avez plus qu'à compléter la demande, joindre les pièces justificatives et envoyer le tout à l'adresse ci-dessous ou à l'aide d'une enveloppe T. Vous recevrez votre Pass Régional Solidari'TER à votre domicile.

**Cartes TER Nord-Pas de Calais
SNCF REGION DE LILLE
Autorisation 50129
59789 Lille CEDEX 9**

Le Pass Régional Solidari'TER donne droit à l'achat de billets à 75%* de réduction...

Vous pouvez les acheter dans toutes les gares du Nord - Pas de Calais, aux guichets et sur les distributeurs de billets régionaux.

Pass Régional Solidariter, je me renseigne...

- > **par courrier :**
Cartes TER Nord - Pas de Calais
SNCF RÉGION DE LILLE
Autorisation 50129
59789 LILLE CEDEX 9
- > **par téléphone**
du lundi au samedi de
9h00 à 19h00
au **0825 834 284**
(0,14 €/min)
- > **par internet sur www.ter-sncf.com**

Bon à savoir...

En cas d'oubli de la carte munissez-vous du titre de transport normal avant l'accès au train. Les billets Pass Régional Solidari'TER sont vendus sur les distributeurs de billets régionaux.



*0,23€/min, du lundi au vendredi de 6h à 20h



*0,23€/min, du lundi au vendredi de 6h à 20h



Une solution prête-à-l'emploi pour construire votre avenir

TER. POUR ÊTRE BIEN, BOUGEONS MIEUX.

Conditions pour obtenir le Pass Régional Solidari'TER

En général,
quelle que soit votre situation...

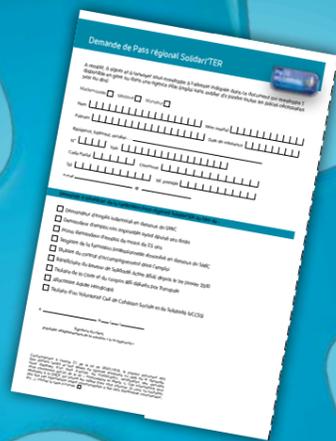
Condition à remplir :

> Résider dans la région Nord-Pas de Calais

Documents à envoyer :

- > Une photocopie d'une pièce d'identité
- > Une photo d'identité récente (norme CNI)
- > La demande de Pass Régional Solidari'TER incluse à ce dépliant dûment complétée.
- > Les pièces justificatives associées à votre situation

> Le dossier peut être envoyé sous enveloppe affranchie à l'adresse figurant au dos de ce dépliant (voir rubrique «Je me renseigne...») ou à l'aide d'une enveloppe T disponible au guichet SNCF



> Les conditions pour chaque personne bénéficiaire :

> Demandeur d'emploi indemnisé pour un montant inférieur au SMIC

Conditions particulières

- Etre inscrit au pôle emploi pour la première fois
- Etre indemnisé par le pôle emploi ou un autre organisme versant des allocations pour perte d'emploi d'un montant inférieur au SMIC

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Attestation du pôle emploi remplie et valable 1 mois à compter de la date d'établissement ou
- photocopie de l'avis de paiement d'un autre organisme versant une indemnisation.

> Demandeur d'emploi non imposable ayant épuisé ses droits d'indemnisation

Conditions particulières

- Etre inscrit au pôle emploi
- Avoir épuisé toutes les indemnités accordées pour perte d'emploi
- Etre non imposable sur le revenu pour la dernière année fiscale connue

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Attestation Pôle Emploi remplie et valable 1 mois à compter de la date d'établissement
- Photocopie de l'avis de situation du pôle emploi pour le mois en cours ou le précédent
- Photocopie de l'avis de non-imposition de la dernière année fiscale connue

Pour les personnes ayant été indemnisées par un autre organisme

- Photocopie de l'attestation de fin de droit envoyée par l'organisme



> Primo demandeur d'emploi de moins de 25 ans :

Conditions particulières

- Etre âgé de moins de 25 ans
- Etre inscrit au pôle emploi pour la première fois
- Rechercher un emploi (temps complet)
- Ne pas être indemnisé par le pôle emploi

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Attestation du pôle emploi remplie et valable 1 mois à compter de la date d'établissement
- Photocopie de l'avis de situation du pôle emploi du mois en cours ou précédent
- Photocopie de la notification de refus d'indemnisation du pôle emploi

> Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré(e) en dessous du SMIC :

Conditions particulières

- Etre inscrit dans un centre de formation de la région Nord-Pas de Calais
- Effectuer un stage de formation professionnelle rémunéré par le CNASEA, l'AFPA ou le pôle emploi, d'un montant inférieur au SMIC

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de carte Pass Régional Solidari'TER

- Photocopie de la prise en charge mentionnant les dates de stage et la photocopie de la déclaration mensuelle avec le montant prévu de la rémunération pour les stages CNASEA et AFPA
- ou
- Attestation du centre de formation mentionnant les dates de stage et la photocopie de la déclaration mensuelle avec le montant de l'indemnisation pour les stages pôle emploi

> Titulaire de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Conditions particulières

- Avoir conclu un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi avec un organisme public ou privé

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Photocopie du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi signé avec la DDTE mentionnant les dates de contrat
- Photocopie du bulletin de salaire du mois précédent.

> Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Conditions particulières

- Être bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Copie de l'attestation de droit RSA du mois en cours, délivrée par la CAF ou par la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

> Titulaire de la carte Iris délivrée par Transpole

Conditions particulières :

- Être titulaire de la carte et du coupon Iris en cours de validité.

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Photocopie de votre carte Iris et du coupon mensuel en cours de validité

> Allocataire Adulte Handicapé (AAH)

Conditions particulières

- Être bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Copie de la notification des droits (AAH) en cours de validité, délivré par la CAF ou par la MSA
- Copie de l'attestation de paiement du mois en cours ou précédent délivrée par la CAF ou par la MSA

> Titulaire d'un Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité. (VCCSS)

Conditions particulières

- Effectuer un volontariat civil de cohésion social et de solidarité (VCCSS)

Pièces à transmettre en plus du dossier de demande de Pass Régional Solidari'TER

- Photocopie de l'agrément VCCSS de l'organisme d'accueil du volontaire
- Attestation de l'organisme d'accueil attestant de la durée du volontariat en cours.

